

**COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 28 novembre 2016  
(convocations du 21 novembre 2016)**

*Absents excusés : Mmes GUINET-SOTTIAUX-M.DELAIGUE*

**RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE**

M. CECILLON de l'ASADAC (Agence Savoyarde d'Aménagement, de développement et d'aide aux collectivités) intervient pour présenter les modalités de révision de la carte communale dans le cadre de la mise en compatibilité avec les lois Grenelle et Alur de 2014 et avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) approuvé en juin 2015. Il détaille la procédure sachant que l'ASADAC peut apporter son assistance pour la rédaction de la délibération de mise en révision et le recrutement du cabinet d'urbanisme. Pour ce dernier point, il évoque la possibilité d'un groupement de commandes avec la commune de Rochefort qui prévoit d'entamer une démarche similaire. Un accord de principe est donné par le conseil municipal et une délibération sera proposée à l'approbation lors d'une prochaine séance.

**MODIFICATIONS STATUTS COMMUNAUTÉ COMMUNES VAL GUIERS**

Après lecture des modifications des statuts de la Communauté de Communes Val Guiers pour les mettre en cohérence avec les articles 64 et 68 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (Loi NOTRe), approuvées par délibération du conseil communautaire du 20 septembre 2016, M. le Maire expose que les conseils municipaux disposent de trois mois à compter de la notification pour délibérer sur les modifications proposées (courrier reçu le 24/09/2016),

Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur cette modification statutaire,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17,
- Vu le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes présenté,

ADOpte à l'unanimité les modifications statutaires de la communauté de communes Val Guiers exposées dans l'annexe jointe de la présente délibération avec une prise d'effet au 01/01/2017.

**DOSSIER ÉGLISE**

Une rencontre a eu lieu le 18 novembre avec M. De Bonis, architecte, et la commission d'art sacré qui doit rendre prochainement un avis sur le dossier présenté. Dans l'attente de la réalisation des travaux sur 2017, une commande est passée à l'atelier Ombre-Jaille pour le remplacement à l'identique d'un panneau de vitrail cassé pour un montant de 1935 € HT.

**ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES**

Suite à la consultation lancée par le Centre de Gestion de la Savoie pour l'assurance couvrant les risques statutaires qui a permis de retenir le groupement SOFAXIS/CNP, le conseil décide d'adhérer au dispositif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 compte-tenu du délai de résiliation auprès de l'assureur actuel. Le taux applicable sera de 4.27% sur la masse salariale avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire.

**Questions diverses**

- Coupe de bois : pas d'organisation cette année compte-tenu du faible nombre d'inscrits
- Accord pour participation à une classe de découverte organisée en mars 2017 par l'école d'Avressieux (6 élèves de Ste Marie d'Alvey concernés)
- Colis à prévoir pour les personnes de plus de 75 ans
- Réception des vœux prévue le dimanche 15 janvier 2017

*Le Maire*

*Les conseillers municipaux*